

LA FNOMS RÉAGIT À LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

A propos de la Réforme des collectivités territoriales

La réforme des collectivités territoriales et, en particulier, les incertitudes relatives à la suppression de la clause de compétence générale au niveau des Départements et des Régions nous interpellent.

Le concert d'informations émanant de divers canaux, officiels ou non, renforce nos inquiétudes.

Nous croyions pouvoir consacrer toute notre énergie et tous nos efforts aux effets de la crise, ce qui n'était déjà pas si mal. On en aurait presque minimisé l'importance des élections régionales dont l'impact sur les « pratiques sportives pour tous » il est vrai, n'est pas encore évident.

Focalisés également sur le CNDS et son accessibilité aléatoire aux petites associations, nous pensons nous concentrer sur les mesures propres à faire face à ces défis annoncés.

On en arrive finalement à se demander ce que cherchent les pouvoirs publics avec ces décisions touchant au devenir du monde associatif sportif, que nous représentons auprès des collectivités locales.

Nos préoccupations sont bien réelles, attachés que nous sommes à la concertation et à l'importance du bénévolat, et conscients des enjeux sociétaux de la pratique sportive pour le plus grand nombre.

Une remise en cause du maintien de l'équité sur tout le territoire serait au détriment et fragiliserait nos structures départementales et régionales. Les collectivités locales n'auront pas la capacité de se substituer à la diminution, voire la disparition des aides actuellement apportées par les Départements et les Régions.

C'est pourquoi, nous serons vigilants et ne manquerons pas de réagir et de nous associer aux partenaires également inquiets comme en témoignent déjà les différentes prises de position.

Pour le CA de la FNOMS réuni le 12 mars 2010.

Le Président
Serge Roy